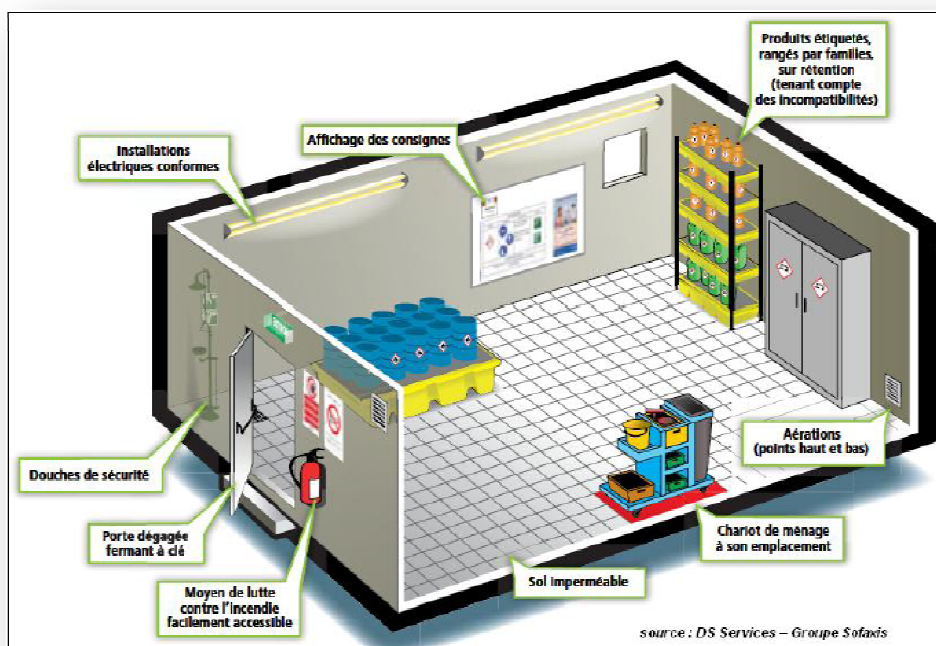


Les règles de stockage des produits chimiques

Les locaux de stockage doivent répondre à certaines règles afin d'éviter les risques d'incendie ou de réaction dangereuse. Elles sont détaillées dans le présent document.

IMPLANTATION DU LOCAL DE STOCKAGE

- ✓ Eloigné des zones de travail, d'habitation et des zones de passage
- ✓ Ventilé avec un débit adapté en fonction des produits stockés et du volume du local. L'air pollué doit être rejeté à l'extérieur et/ou filtré :
 - Minimum : ventilation naturelle avec entrée d'air en partie basse du local et sortie d'air à l'opposé en partie haute
 - Ventilation mécanique (VMC) avec débit adapté en fonction des produits stockés
- ✓ Fermé à clé et interdit aux personnes non autorisées
- ✓ Signalé (avec les pictogrammes correspondant aux produits stockés)
- ✓ Largeur des allées de circulation : minimum 80cm
- ✓ Installations électriques conformes à la réglementation
- ✓ Les produits doivent être stockés à l'abri des intempéries, de l'humidité et de la chaleur et du gel. Les conditions de stockage varient en fonction de chaque produit. *Elles sont détaillées dans la rubrique 7 de la Fiche de Données de Sécurité (FDS) du produit.*
- ✓ Sol
 - Imperméable aux produits chimiques
 - Plat et stabilisé
 - Légère pente vers un siphon d'évacuation relié à une fosse de récupération ou une station de traitement



ARMOIRE ET ETAGERE DE STOCKAGE

- ✓ Fermée à clé
- ✓ Signalée
- ✓ Fixée au mur
- ✓ Profondeur limitée des étagères ou étagères sur tiroirs afin de faciliter la prise du produit
- ✓ Respect des incompatibilités : *analyse des FDS (rubrique 10)*

	+	-	-	+	-
	-	+	-	0	-
	-	-	+	+	-
	+	0	+	+	-
	-	-	-	-	0*

	+	-	-	+	-		
	-	+	-	0	-		
	-	-	+	+	-		
	+	0	+	+	-		
	-	-	-	-	0*		

* Les acides forts et les bases fortes ne peuvent pas être stockés ensemble.

-	ne doivent pas être stockés ensemble
0	ne doivent être stockés ensemble que si certaines dispositions particulières sont appliquées
+	peuvent être stockés ensemble

- ✓ Ventilation des armoires
 - Caisson de ventilation autonome avec filtre à charbon actif (*prévoir un contrat de maintenance annuel pour le changement des filtres*)
- ✓ Matériaux des bacs de rétention adaptés aux produits stockés, incombustibles, résistants mécaniquement et chimiquement :
 - Polyéthylène, PVC cellulaire pour les produits corrosifs
 - Acier pour les produits inflammables
- ✓ Armoire coupe-feu (à minima 90 minutes) pour les produits inflammables

Armoire de stockage dédiée aux produits chimiques avec bacs de rétention sur tiroirs



Caisson de ventilation autonome avec filtre à charbon actif

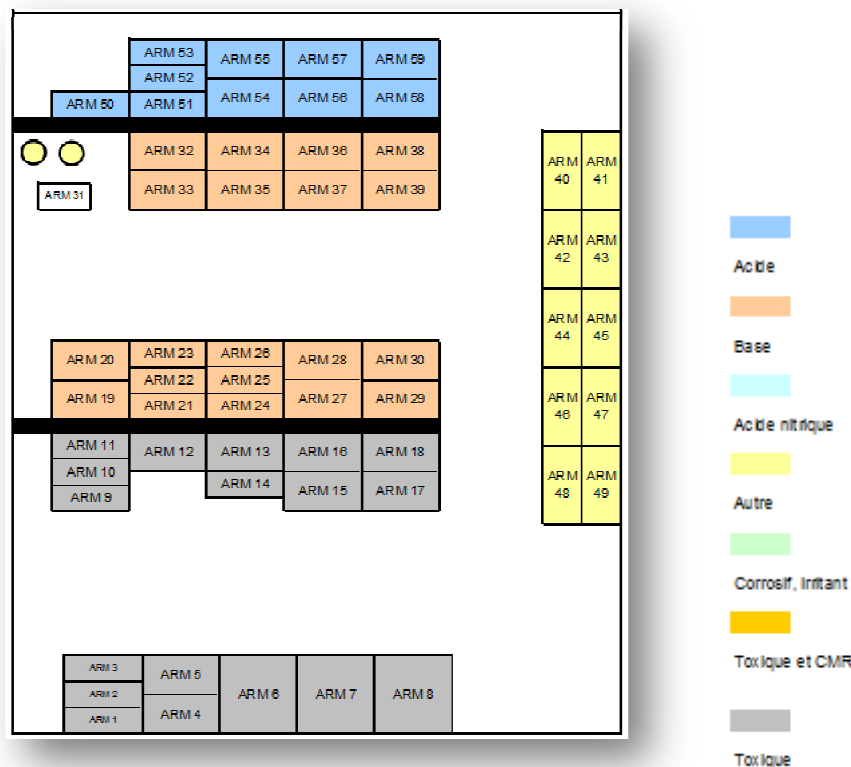
Armoire signalée et fermée à clé



GESTION DU STOCKAGE

- ✓ Tenir un registre des stocks.
- ✓ Définir la quantité maximale admissible par classe de produits et pour l'ensemble des produits.
- ✓ Tenir à disposition un classeur avec les FDS ainsi que des FDS simplifiées.
- ✓ Chacun des produits doit être stocké dans son emballage d'origine, convenablement étiqueté. Les étiquettes doivent être lisibles. Disposer les différents produits de façon à permettre la lecture de leur étiquette sans difficulté.
- ✓ Reproduire l'étiquette d'origine et l'apposer sur le nouveau récipient, en cas de reconditionnement (proscrire les contenants usagers et alimentaires).
- ✓ Eliminer régulièrement les produits inutilisés. *Se référer à la rubrique 13 de la FDS du produit concerné.*
- ✓ Mettre les contenants les plus lourds en bas (en cas de gerbage) ou à hauteur d'homme. Limiter la hauteur de stockage (1m60 maximum pour les produits dangereux, produits corrosifs au plus près du sol).
- ✓ Commander régulièrement les produits afin de ne pas stocker en quantité excessive.
- ✓ Ne pas sur-encombrer les rayonnages. Le volume de rétention doit être au moins égale :
 - 100 % de la capacité du plus grand contenant
 - 50 % de la capacité totale des contenants associés
- ✓ Etablir un plan de stockage comportant la localisation précise des différentes classes de produits et le mettre à jour (utile en cas d'incendie) (cf. exemple de plan ci-dessous).

PLAN DU LOCAL DE STOCKAGE



SITUATIONS D'URGENCE

Incendie

- ✓ Extincteurs adaptés, à proximité et signalés
- ✓ Personnel formé à l'utilisation des extincteurs
- ✓ Pelle, sac, balai, raclette, bacs de rétention et fût étanche
- ✓ *Se référer à la rubrique 5 de la FDS du produit concerné*
- ✓ Interdiction de :
 - Fumer ;
 - Utiliser une flamme nue ;
 - Utiliser des appareils électriques non autorisés ;
 - Réaliser des travaux entraînant une production d'étincelle ou un dégagement de chaleur.

Déversement accidentel

- ✓ Produit absorbant inerte, type sable ou vermiculite à disposition en cas d'épandage accidentel (sciure de bois et terre de diatomée à proscrire !!!)
- ✓ *Se référer à la rubrique 6 de la FDS du produit concerné*

Consignes générales

- ✓ Prévoir une trousse de secours à proximité ainsi qu'un rince-œil et/ou une douche de sécurité.
- ✓ *Se référer à la rubrique 4 de la FDS du produit concerné*
- ✓ Interdiction de boire ou manger (risque d'intoxication)
- ✓ Se laver les mains après chaque utilisation de produit (risque d'intoxication).
- ✓ Rappeler les interdictions et les obligations par voie d'affichage (*cf. exemple de consigne ci-dessous*).

